

**M. Horner (Acadia):** Et voici, monsieur le président, qu'on fait allusion à d'autres députés. Peut-être veut-on parler de celui qui représente le Canada au Nigeria, ou de quelqu'un d'autre. Je l'ignore. Mais on voit bien que les honorables vis-à-vis tentent de riposter lorsqu'on pique leur intérêt.

Au nom des cultivateurs de l'Alberta, j'aimerais remercier, de leur collaboration, les représentants de la Société du crédit agricole dans la province d'Alberta. La Société nous a accordé son entière collaboration et je suis sûr que j'exprime ici l'opinion de la plupart des cultivateurs de ma circonscription et de ma province.

Les représentants de Norfolk et d'Assiniboia nous ont longuement entretenus des pertes financières de la Société du crédit agricole. Que la Société perde de l'argent ou non, peu m'importe; c'est le cultivateur qui m'intéresse. Si le cultivateur fait de l'argent, je m'en réjouis. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre, dans le rapport du comité que j'ai signalé il y a un instant, que la Société du crédit agricole a versé \$40,000 en impôt sur le revenu en 1956-1957. Elle a fait tellement d'argent qu'elle a dû verser de l'impôt sur le revenu. Je propose qu'on subventionne les prêts accordés aux cultivateurs. Que la Société fasse de l'argent ou non, cela me laisse indifférent. Mais je veux que les cultivateurs en fassent.

Les députés des circonscriptions rurales ont dû se démener pour qu'on incorpore à la mesure une disposition fixant le taux d'intérêt à 5 p. 100. On nous avait garanti que les cultivateurs n'auraient pas à payer davantage, quel que soit le coût d'emprunt de l'argent à n'importe quel moment. Tout à coup, les honorables députés constatent que cela coûte de l'argent. Quelle situation terrible! Eh! bien, à mon avis, ils s'inquiètent d'une tout autre catégorie de gens. Pour ma part, c'est le cultivateur qui m'intéresse. En fait, cela fait partie de l'accord que le gouvernement actuel a conclu avec le cultivateur. Le gouvernement s'est, en effet, engagé à aider le cultivateur à atteindre un niveau de vie qui soit plus comparable à celui de son voisin.

En réalité, monsieur le président, j'aimerais que le bill renferme une certaine mesure d'indulgence à l'égard des cultivateurs dont j'ai parlé dans le dernier discours que j'ai prononcé à ce propos en 1961. Je veux dire ces cultivateurs qui vivent peut-être dans une région où il existe des fermes bien établies mais où il leur est difficile de prendre de l'expansion. Peut-être peuvent-ils acheter un quart de section, ou une étendue de terre encore plus petite, mais ce n'est peut-être pas assez grand pour transformer leur ferme en ce qu'on pourrait qualifier d'unité rentable. Cependant, ils pourraient viser à établir une

telle unité. Si la Société du crédit agricole pouvait être assez indulgente pour aider ces cultivateurs, ce serait une bonne chose. A mon avis, si un cultivateur est autorisé à prendre un peu d'expansion aujourd'hui, peut-être pourrait-il en arriver l'année suivante à un quart de section ou à peu près, qu'il pourrait ajouter à son domaine, et éventuellement constituer ce que les spécialistes appellent une unité économique.

J'aimerais soumettre quelques autres idées à l'attention du comité. Comme je l'ai déjà fait, je remercie le personnel de la Société, en Alberta, de la collaboration qu'il a accordée aux cultivateurs, notamment à ceux de ma circonscription qui, précédemment, avaient de la peine à obtenir des prêts de l'ancienne Commission du prêt agricole, dont les honorables vis-à-vis semblent si fiers. Aujourd'hui, ces cultivateurs de ma circonscription sont capables d'obtenir des prêts. J'espère que la Société accélérera son programme à cet égard et que peut-être elle en arrivera à nommer un évaluateur qui sera mieux en mesure d'évaluer ces terres.

Il est un autre point que j'aimerais porter à l'attention du comité, et c'est celui des honoraires. Il a beaucoup été question de ces droits de \$10 et de \$50. Je constate que les cultivateurs ne voient pas d'objection à payer \$50, à condition qu'ils obtiennent un prêt. Mais ils sont plutôt mécontents si la Société accepte les \$50 et leur refuse leur prêt. D'après mon expérience, cela s'est produit très rarement en Alberta. La Société a bien pris soin de ne pas accepter les \$50 des cultivateurs qui, selon eux, ne seraient pas admissibles à un prêt. Selon moi, c'est une bonne ligne de conduite, et j'estime qu'il faudrait l'appliquer d'un bout à l'autre du pays. A mon avis, il conviendrait de modifier le règlement de manière que, si un prêt n'est pas consenti, il ne soit pas nécessaire de verser les honoraires d'évaluation. Cela me paraît tout à fait logique, car nombre de ceux qui demandent des prêts sont dans une situation financière difficile, de sorte que la somme de \$50 représente beaucoup pour eux.

Je sais que d'autres députés aimeraient dire un mot à propos de cette résolution. J'aurais d'autres vues à exprimer à ce propos, mais j'espère qu'avant la fin du débat, elles seront exposées.

(Texte)

**M. Matte:** Monsieur le président, la circonscription de Champlain, que j'ai l'honneur de représenter, est agricole et industrielle. C'est un territoire de prédilection qui renferme dans ses cadres le beau sanctuaire national du Cap-de-la-Madeleine, que plusieurs honorables membres de la Chambre ont eu l'occasion de visiter.